



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Exposer sur un salon...

*Ah ça, c'est pas
mon métier !*

Nous savons qu'être artisan
c'est un savoir-faire,
mais c'est de plus en plus
le faire savoir !



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr





Cette action en 3 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier d'un diagnostic de l'entreprise, d'une formation en groupe et d'une aide directe.



**CONTRAT ARTISANAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

/ TOUTE UNE RÉGION AU SERVICE DE SES ARTISANS /

AMBITION RÉGION PERFORMANCE GLOBALE

Promouvoir l'offre commerciale de mon entreprise artisanale

L'action « Aide au 1^{er} salon » vous permet de prospecter et d'élargir votre marché pour développer l'activité au-delà de votre territoire habituel. Cette action offre un soutien opérationnel pour une première participation à un salon hors région afin de limiter l'investissement pour l'entreprise.

Les objectifs

- Favoriser le développement commercial de votre entreprise hors Auvergne-Rhône-Alpes
- Expérimenter l'approche d'un nouveau marché
- Augmenter la notoriété de votre entreprise

Les +

- Bénéficier d'une aide directe⁽²⁾ diminuant le coût de votre premier salon
- Tester un nouveau marché avant d'investir
- Être opérationnel avant, pendant et après le salon grâce à une formation en amont du salon

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action est entièrement prise en charge.

Les étapes

Diagnostic de l'entreprise, préparation ⁽¹⁾	Formation en groupe	Aide directe ⁽²⁾
2 jours	1 jour	1 200 € maximum par entreprise

(1) dont 0,5 jour en entreprise

(2) En cas de participation à un salon, une aide directe peut être accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle couvre 50 % de la facture TTC de stand dans la limite d'un plafond de 1 200 € par entreprise.

DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion, production, achat, ressources humaines, offre produits ou services, politique commerciale. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin d'adapter la prospection commerciale.

FORMATION EN GROUPE

Afin d'optimiser la participation à un 1^{er} salon, cette formation complète et concrète d'une journée permet de :

- anticiper et préparer le salon
- agir pendant le salon
- optimiser sa participation après le salon
- rencontrer et échanger avec des chefs d'entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La formation est illustrée d'exemples concrets et adaptés aux entreprises artisanales.

Ces deux étapes permettent de mieux appréhender la participation à un salon au regard de la stratégie de l'entreprise.

AIDE DIRECTE

La subvention sera versée sur présentation des justificatifs.